

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.089

L'An Deux Mille Trois, le 2 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

25 AOUT 2003

DATE D'AFFICHAGE

25 AOUT 2003

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, M. BOURGEOIS, Adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes CROUE, DACOSTA-TERRIEN, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle LABEYRIE, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, M. RAYMOND, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. BOISNARD représenté par M. LE GUEUT

M. CHABANEAU représenté par Mme MONTRON

M. DENIS représenté par Mme DURAND

Mme COURTIN représentée par Mme DACOSTA-TERRIEN

Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS

Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY

Mme JOLY représentée par M. MERLE

M. POTENNEC représenté par M. CAU

M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

Melle TURPIN représentée par M. HUGENDBLER

ABSENTS-EXCUSES : Néant

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Présents : 23

Nombre de Votants : 33

Melle LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°2 DE L'EXERCICE 2003

VOTE : UNANIMITE

Suite à l'incendie qui a eu lieu le 25 Juin 2003 à des entrepôts rue de Guignelle à ROYAN où étaient entreposés différents matériels du Centre Technique Municipal et du Service Signalisation Routière, il est nécessaire de prendre une décision modificative de crédits pour ouvrir un crédit prévisionnel de 150 000 Euros égal à l'avance faite à ce jour par la Compagnie d'assurance.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter une décision modificative de crédits N°2/2003.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- . Ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- . Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'adopter une DM N°2 de l'exercice 2003 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CTM

Article 606.28-0241	
* Autres Fournitures pour illuminations de Noël	+ 48 000
Article 606.32-0241	
* Petit matériel pour illuminations de Noël	+ 69 000

SIGNALISATION ROUTIERE

Article 606.28-8210	
* Autres Fournitures	+ 8 000
Article 606.32-8210	
* Petit matériel	+ 25 000
	=====
TOTAL.....	+ 150 000

RECETTES

Article 7911-01	
* Indemnité de sinistre	+ 150 000
	=====
TOTAL.....	+ 150 000

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 septembre 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,
H. THOMAS